



Conditions Particulières du
Contrat d'Utilisation de la plate-forme 2kingas de marché secondaire

Contrat d'Utilisation de la plate-forme 2kingas de marché secondaire

ENTRE L'OPERATEUR

Storengy, société anonyme dont le siège est sis 23, rue Philibert Delorme à Paris 17ème, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 487 650 632, représentée par Monsieur Fabrice Vigneron, Chef du Département Commercialisation de la Direction Stratégie Finances Commercialisation, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommé « Storengy »,

ET

ci-après dénommé l' « Abonné ».

Etant préalablement exposé que :

Storengy dispose d'une plate-forme de marché secondaire dénommée 2kingas ;
L'Abonné souhaite émettre des offres d'acquisition ou de cession de capacités de stockage ou de quantités de gaz en stock, ou y répondre, et être mis en relation avec d'autres abonnés à 2kingas en vue de réaliser des échanges, étant entendu qu'il appartient à l'Abonné de conclure les contrats précisant les conditions de ces échanges ;

Il a été convenu ce qui suit.

Article 1

Storengy et l'Abonné concluent un contrat d'utilisation de la plate-forme 2kingas de marché secondaire dénommé le Contrat, dont la date d'entrée en vigueur et la date d'expiration sont fixées ci-après.
Le Contrat est constitué par les présentes Conditions Particulières et par les Conditions Générales d'utilisation de la plate-forme 2kingas de marché secondaire

Fait à Paris en deux exemplaires, le

Pour l'Abonné

Pour Storengy

CONTRAT

Date d'entrée en vigueur du Contrat	Date d'expiration du Contrat

Correspondants du Contrat côté Storengy	Correspondants du Contrat côté Abonné
<p>Storengy Direction Stratégie Finances Commercialisation Courcellor 1 2-6 rue Curnonsky 75854 Paris Cedex 17 France</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signataire du contrat : Fabrice Vigneron Chef du Département Commercialisation Courcellor 1 - 2/6 rue Curnonsky 75854 Paris Cédex 17 Tél : 33 (0) 1 47 54 24 11 Fax : 33 (0) 1 47 54 29 20 E-Mail : fabrice.vigneron@storengy.com <ul style="list-style-type: none"> • Interlocuteurs : <ul style="list-style-type: none"> ➢ commercial : Tél : Fax : E-Mail : 	<ul style="list-style-type: none"> • Signataire du contrat : <p>Tél: Fax : Email :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interlocuteurs :

Renseignements administratifs sur l'Abonné
<p>Adresse de facturation :</p> <p>Numéro de TVA intracommunautaire :</p> <p>Numéro de RCS :</p> <p>Lieu d'enregistrement du RCS :</p>

Établissement bancaire de l'Abonné
<p>Nom et adresse de la banque :</p> <p>Numéro de compte :</p> <p>Sort code :</p> <p>Code SWIFT :</p> <p>IBAN :</p>

1. Produits proposés par Storengy sur la plate-forme 2kingas pouvant faire l'objet d'Offres de cession ou d'acquisition

Capacités de stockage	La cession porte sur des capacités dans leur intégralité, l'acquéreur récupérant à son compte tous les droits et obligations liées à ces capacités.	
	Capacités Nominales de Stockage	<p>type : capacités liées</p> <p>origine : la cession peut être effectuée à partir de capacités associées à l'Enveloppe des Droits à Stockage conformément aux dispositions du Règlement d'allocation des capacités de stockage en vigueur. Les capacités sont alors potentiellement restituables lors de l'échéance du 1er novembre : une fois cédées, elles conservent leur caractère restituable. Des capacités conditionnelles associées à la capacité nominale de stockage peuvent être cédées conformément au paragraphe 2 des présentes conditions particulières.</p>
	capacités d'injection	<p>type : capacités non liées : au maximum, la capacité journalière d'injection cédée ou acquise un jour donné est égale au produit de la capacité nominale d'injection cédée ou acquise, par le facteur de réduction de la capacité d'injection correspondant à un niveau de stock égal à 100% et par le coefficient de réduction de maintenance planifiée le plus élevé publié par Storengy pour le reste de la période.</p> <p>origine : la cession ne peut pas être effectuée à partir de capacités potentiellement restituable, ni de capacités conditionnelles, ni de capacités interruptibles.</p>
	capacités de soutirage	<p>type : capacités non liées : au maximum, la capacité journalière de soutirage cédée ou acquise un jour donné est égale au produit de la capacité nominale de soutirage cédée ou acquise par le facteur de réduction de la capacité de soutirage correspondant à un niveau de stock égal à 0% et par le coefficient de réduction de maintenance planifiée le plus élevé publié par Storengy pour le reste de la période.</p> <p>origine : la cession ne peut pas être effectuée à partir de capacités potentiellement restituable, ni de capacités conditionnelles, ni de capacités interruptibles.</p>
	Capacités en Volume	<p>type : capacités non liées</p> <p>origine : la cession ne peut être effectuée à partir de capacités potentiellement restituables.</p>
Droits d'usage	seul le droit d'usage des capacités fait l'objet de la cession, le propriétaire initial conservant ses obligations vis-à-vis de Storengy, en particulier l'obligation de paiement.	
	Droits d'Usage en Injection	<p>type : capacités non liées journalières</p> <p>condition : être client du groupement de stockage</p> <p>particularité : les capacités cédées et acquises sont des quantités nettes, c'est-à-dire après application éventuelle des réductions liées à la maintenance planifiée.</p> <p>origine : la cession ne peut pas être effectuée à partir de capacités potentiellement restituable, ni de capacités conditionnelles, ni de capacités interruptibles.</p>
	Droits d'Usage en Soutirage	<p>type : capacités non liées journalières</p> <p>condition : être client du groupement de stockage</p> <p>particularité : les capacités cédées et acquises sont des quantités nettes, c'est-à-dire après application éventuelle des réductions liées à la maintenance planifiée.</p> <p>origine : la cession ne peut pas être effectuée à partir de capacités potentiellement restituable, ni de capacités conditionnelles, ni de capacités interruptibles.</p>
Quantités de gaz en stock		<p>type : gaz en stock</p> <p>condition : être client du groupement de stockage</p>

2. Modalités complémentaires de cessions des produits

2.1 Cession ou acquisition de capacités nominales de stockage

Un Abonné désirant acquérir une Capacité Nominale de Stockage doit disposer d'une autorisation de fourniture à la date de création de l'offre d'acquisition ou de la réponse à une offre de cession.

Option de Capacité d'Injection ou de Soutirage Conditionnelle

Une partie qui cède une Capacité Nominale de Stockage peut céder tout ou partie de la Capacité Maximale d'Injection (respectivement de Soutirage) Conditionnelle associée à la Capacité Nominale de Stockage que l'Abonné possède avant la cession, en respectant les conditions suivantes :

- la part de Capacité Maximale d'Injection (respectivement de soutirage) Conditionnelle cédée est comprise entre 0 et 100% de la Capacité Maximale d'Injection (respectivement de Soutirage) Conditionnelle associée à la Capacité Nominale de Stockage cédée,
- la part de Capacité Maximale d'Injection (respectivement de Soutirage) Conditionnelle conservée est comprise entre 0 et 100% de la Capacité Maximale d'Injection (respectivement de Soutirage) Conditionnelle associée à la Capacité Nominale de Stockage conservée.

La Capacité Maximale d'Injection (respectivement de Soutirage) Conditionnelle conservée est égale à la Capacité Maximale d'Injection (respectivement de Soutirage) Conditionnelle avant cession diminuée de la Capacité Maximale d'Injection (respectivement de Soutirage) Conditionnelle cédée.

Dans le cas d'une réponse à une offre de cession de Capacité Nominale de Stockage, la part de Capacité Maximale d'Injection (respectivement de Soutirage) Conditionnelle cédée est imposée à l'acquéreur.

Une partie qui demande à acquérir une Capacité Nominale de Stockage peut demander à acquérir tout ou partie de la Capacité Maximale d'Injection (respectivement de Soutirage) Conditionnelle associée à la Capacité Nominale de Stockage qu'il demande à acquérir, en respectant la condition suivante :

- la part de Capacité Maximale d'Injection (respectivement de Soutirage) Conditionnelle demandée est comprise entre 0 et 100% de la Capacité Maximale d'Injection (respectivement de Soutirage) Conditionnelle associée à la Capacité Nominale de Stockage demandée.

Dans le cas d'une réponse à une offre d'acquisition de Capacité Nominale de Stockage, la part de Capacité Maximale d'Injection (respectivement de Soutirage) Conditionnelle demandée est imposée au cédant.

Type de produits

Les capacités de stockage associées à l'Enveloppe des Droits à Stockage conformément aux dispositions du Règlement d'allocation des capacités de stockage en vigueur sont potentiellement restituables lors de l'échéance du 1er novembre: une fois cédées, elles restent des capacités potentiellement restituables pour l'Abonné qui les acquiert. Pour les autres types de capacités, la cession est ferme pour le reste de l'année gazière.

2.2 Cession ou acquisition d'une capacité d'injection (respectivement de soutirage)

Un Abonné désirant acquérir une capacité d'injection (respectivement de soutirage) doit disposer d'une autorisation de fourniture à la date de création de l'offre d'acquisition ou de la réponse à une offre de cession.

La capacité d'injection (respectivement de soutirage) cédée ou acquise est constante jusqu'à la fin du contrat d'accès au stockage.

Dans le cas d'une cession d'une capacité d'injection (respectivement soutirage) sur un groupement de stockages, la capacité d'injection (respectivement de soutirage) conditionnelle sur ce même groupement souscrite en complément de la capacité journalière d'injection de base (respectivement de soutirage) n'est pas cédée.

2.3 Cession ou acquisition d'une Capacité en Volume

Un Abonné désirant acquérir une Capacité en Volume doit disposer d'une autorisation de fourniture à la date de création de l'offre d'acquisition ou de la réponse à une offre de cession.

Les capacités en volume acquises s'ajoutent à la capacité en volume associée à la capacité nominale de stockage de l'Abonné sur le Groupement de Stockage concerné, sans modifier la valeur de la capacité nominale d'injection (respectivement de soutirage) dont l'Abonné dispose sur ce Groupement au titre du contrat d'accès au stockage.

Les capacités en volume cédées sont déduites de la capacité en volume associée à la Capacité Nominale de Stockage de l'Abonné sur le Groupement de Stockage concerné, sans modifier la valeur de la capacité nominale d'injection (respectivement de soutirage) dont l'Abonné dispose sur ce Groupement au titre du contrat d'accès au stockage.

2.4 Cession / acquisition de Droits D'Usage en Injection (respectivement en Soutirage)

Les transferts de Droits d'Usage en Injection (respectivement en Soutirage) ne sont possibles qu'entre clients d'un même groupement de stockages auprès de Storengy et ne font pas l'objet d'un avenant au contrat d'accès au stockage.

Les Capacités Journalières d'Injection (respectivement de Soutirage) Conditionnelles et les Capacités Journalières d'Injection (respectivement de Soutirage) au titre de l'offre Day-Ahead ne peuvent pas faire l'objet d'un transfert de Droits d'Usage.

2.5 Cession / acquisition de Quantités de Gaz en Stock

Les cessions / acquisitions de gaz en stock ne sont possibles qu'entre clients d'un même groupement de stockage auprès de Storengy et ne font pas l'objet d'un avenant au contrat d'accès au stockage.

Délais associés aux cessions des produits

Produit	Signature d'un contrat ou d'un avenant au contrat d'accès au stockage	Préavis à respecter pour la réalisation d'une Transaction	Date de début de mise en œuvre à J
Capacités Nominales de Stockage	Oui	1 mois	1 ^{er} jour du mois
Capacités d'injection	Oui	1 mois	1 ^{er} jour du mois
Capacités de soutirage	Oui	1 mois	1 ^{er} jour du mois
Capacités en Volume	Oui	1 mois	1 ^{er} jour du mois
Droits d'Usage en Injection	Non	Avant 13 ^h le jour J-1	Le jour J
Droits d'Usage en Soutirage	Non	Avant 13 ^h le jour J-1	Le jour J
Quantité de Gaz en Stock	Non	10 jours	Le jour J

3. Facturation

La facture relative à un mois quelconque ; telle que définie au paragraphe 6.1 des Conditions Générales comporte :

- Le tarif d'abonnement: 500 euros si l'abonné ne dispose pas d'un contrat d'accès au stockage avec Storengy en vigueur, sinon l'abonnement est gratuit.
- Le montant du droit d'utilisation: pour chaque cession ou acquisition ayant donné lieu à une transaction dans le mois, le droit d'utilisation est égal à 0,25% du montant de la Cession ; il est facturé au cédant et à l'acquéreur.

Les prix des cessions et acquisitions des produits proposés sur la plate-forme 2kingas de marché secondaire sont définis aux articles 8 et 9 des Conditions Générales et aux Conditions Particulières du contrat d'accès au stockage proposé par Storengy.

* La notification d'un transfert de droit d'usage dans le système d'information de Storengy appelé Système d'Information des Contrats d'accès au stockage (SICS) doit être réalisée avant 14h. Le délai entre 13h et 14 h permet à Storengy de recevoir la confirmation de la réalisation de la Transaction et ensuite de saisir les quantités ayant fait l'objet d'un transfert de droits d'usage pour la journée gazière du lendemain.



4. Information et contacts

Toute communication entre les Parties relative au Contrat ou à l'utilisation de la plate-forme 2kingas se fera par e-mail à l'adresse suivante :

access@storengy.com

S'il n'est pas possible de contacter Storengy par e-mail, les demandes peuvent être envoyées par fax, de façon exceptionnelle au numéro suivant :

33.1.47.54.29.20

Les lettres avec accusé de réception peuvent être envoyées à l'adresse suivante :

A l'attention de M. Fabrice VIGNERON

Storengy

2-6 rue Curnonsky, 75017 Paris